



Commission cantonale de la famille

c/o DGAS
Case postale 5684
1211 Genève 11

Genève, le 13 novembre 2018

Rapport d'activité de la commission cantonale de la famille 2017-2018

1. Historique

La commission cantonale de la famille (CCF), instituée par le règlement du Conseil d'Etat du 26 juillet 2000 (J 5 03.06), avait, au moment de sa création, les trois priorités suivantes :

- Publier une plaquette d'information et mettre en service un site Internet présentant toutes les prestations existantes ;
- Créer un Observatoire de la famille en confiant à une institution académique le soin d'observer et d'analyser les phénomènes relatifs à la famille et à la jeunesse ;
- Constituer un véritable réseau dont la Maison de la Famille sera un des éléments majeurs.

2. Mission

Pour rappel, la commission a reçu pour mission :

- d'assister le Conseil d'Etat dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique familiale du canton ;
- de favoriser la complémentarité et la coordination des activités, des équipements et des projets des divers acteurs, publics et privés, de la politique familiale ;
- d'assurer le suivi de l'évolution des réalités familiales et de définir, le cas échéant, les nouveaux besoins que devrait couvrir la politique familiale ;
- de donner des avis et de formuler des propositions sur toutes les questions générales relatives à la politique familiale.

Par ailleurs, la commission devra développer et confier à divers services publics ou para-publics déjà chargés d'assurer la coordination dans des champs d'intervention ciblés (prévention et protection du milieu familial, aide financière, formation professionnelle), de même qu'à des experts ou organismes tiers, des mandats spécifiques, destinés à reconnaître formellement certaines compétences et à renforcer leur visibilité.

3. Activités au cours des années 2017-2018

La commission cantonale de la famille a siégé trois fois durant l'année 2017 sous la présidence de Madame Sylvie Reverdin-Raffestin et 7 fois en 2018 sous la présidence du soussigné. Le bureau s'est quant à lui réuni deux fois en 2017 et cinq fois en 2018.

3.1 Séances durant l'année 2017

Lors de nos séances en 2017 nous avons eu notamment :

- une **présentation de Monsieur Alain Bolle**, directeur du Centre Social Protestant, sur "la classe moyenne en situation de précarité ?" ;
- une **présentation de Monsieur Eric Widmer** sur "les familles de milieu populaire dans une commune genevoise" (Vernier) ;
- la présentation du rapport en réponse au mandat donné à l'Université de Genève par la commission cantonale de la famille, dont le intitulé est "Familles et vulnérabilités des enfants : État des lieux et réponses institutionnelles à Genève" par **Monsieur Eric Widmer et son collègue, Monsieur Jean-Michel Bonvin**.

La commission remercie chaleureusement la Présidente sortante, Madame Sylvie Reverdin-Raffestin, pour son engagement, sa grande implication et son travail en faveur des familles.

3.2 Séances durant l'année 2018

Les premières séances de 2018 ont été consacrées à l'analyse du rapport "Familles et vulnérabilités des enfants : État des lieux et réponses institutionnelles à Genève" et à l'élaboration de propositions concrètes pour le Conseil d'État.

Lors de la séance du mois de juin 2018, la commission a présenté à Monsieur le Conseiller d'État Thierry Apothéloz ses principales propositions en mettant comme priorités les quatre points suivants :

a. **Relations entre les institutions et les familles**

- Proposition d'un projet-pilote "urgentiste du social" pour le "triage" des situations et l'orientation des personnes dans le système social afin d'agir sur le non-recours et sur l'errance dans le dispositif, de réduire les tensions liées à la complexité du cadre légal et du dispositif et d'éviter les retards de prise en charge qui font que les petits problèmes deviennent grands.
- Créer et coordonner des points info-services avec un niveau de connaissance important s'agissant des problématiques rencontrées par les familles.
- Créer/mettre à jour/coordonner une plate-forme regroupant l'information sur l'offre en faveur des familles et établir la liste des actions essentielles à entreprendre pour améliorer la coordination entre les acteurs.

En effet, l'étude indique que souvent le problème n'est pas l'absence de réponse à un problème, mais le fait de s'adresser au bon endroit.

b. **Logement**

- Augmentation du nombre d'appartements de transition, notamment lors de la sortie des foyers, pour les familles connaissant des situations de violences domestiques.

c. **Organisation de l'administration**

- Transfert des curatelles dans les communes pour les personnes déjà suivies par des services sociaux communaux pour éviter des "trous d'air" dans la gestion de leur dossier.

- Donner des cours de formation à la "vie administrative" pour les familles et les jeunes afin d'éviter que des problèmes administratifs ne finissent par générer des problèmes sociaux.

d. Intégration

- Renforcement des programmes de soutien à la parentalité, notamment en développant des structures telles que l'école des mamans ou le projet "petits:pas/Genève".

M. Apothéloz nous a fait part de ses souhaits concernant des réflexions et l'expertise que la commission cantonale de la famille pourrait apporter, à savoir :

- **La question de l'évolution de la typologie des familles** (en particulier les familles monoparentales et homoparentales) : il s'agit de déterminer tant les conséquences que les mesures à prendre.
- **La question de la pauvreté** : il souhaite associer la CCF à cette question, autour de la réflexion sur la reproduction de la pauvreté. Il serait très intéressé d'obtenir le positionnement de la CCF.
- **Analyse des politiques cantonales et communales en faveur des familles.**
- **Les actions précoces en faveur des familles précaires** : quelles actions pourraient être proposées rapidement en faveur des familles précaires ?
- **La question des prestations complémentaires familiales (PCFam)** : il explique avoir reçu le rapport concernant l'évaluation des PCFam et indique que les principaux résultats de l'étude seront présentés afin que la CCF puisse faire ses propositions.

Suite à cette séance, une rencontre pour approfondir notre proposition d'urgentiste du social s'est tenue avec M. Apothéloz.

En automne, à la demande de M. Apothéloz, la commission s'est penchée sur les adaptations à apporter aux prestations complémentaires familiales.

Le bureau de la commission s'est beaucoup investi dans la préparation et l'organisation de ces séances pour les rendre opérationnelles.

3.3 Liste des membres de la commission pour les années 2017-2018

- M. Jean BLANCHARD - secrétaire général - Mouvement populaire des Familles (MPF) ;
- M. Michel BERCLAZ - adjoint de direction - direction générale de l'action sociale (DGAS) ;
- Mme Elizabeth BÖHLER-GOODSCHIP - conseillère administrative - Mairie du Grand-Saconnex ;
- Mme Sophie BUCHS - directrice - Pro Juventute ;
- Mme Valérie BUCHS - secrétaire syndicale - syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT) ;
- Mme Claudine BURTON-JEANGROS - sociologue, professeur associée - Université de Genève ;
- M. Didier CRETOL - chef de service - département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) ;
- Mme Isabelle DESCOMBES - directrice - Association des Familles Monoparentales Genève (AFM) ;

- Mme Monika DUCRET - conseillère conjugale - association Couple et Famille ;
- Mme Colette FRY- directrice - Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV) ;
- M. Joël GOLDSTEIN - directeur - Pro Senectute ;
- Mme Carole-Anne KAST - conseillère administrative - ville d'Onex ;
- Mme Francine KOCH - directrice adjointe - département de la cohésion sociale et de la solidarité ;
- M. Stéphane MONTFORT - directeur adjoint - direction générale de l'office de l'enfance et de la jeunesse - département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) ;
- M. Olivier SANDOZ - directeur général adjoint - Fédération des entreprises romandes (FER) ;
- M. Benoît REVERDIN - directeur - Office protestant de consultations conjugales et familiales (OPCCF) ;
- Mme Sylvie REVERDIN-RAFFESTIN - cheffe de service - Service des affaires sociales, de la jeunesse et de la petite enfance (commune de Veyrier) ;
- Mme Katharina SCHINDLER - directrice - Ecole des Parents ;
- M. Eric WIDMER - professeur de sociologie - Université de Genève.

4. Secrétariat de la commission cantonale de la famille :

Le secrétariat est assuré par la direction générale de l'action sociale (DGAS), dont l'assistante organise les séances du bureau et de la plénière, soit en convoquant les membres par courriel et en prenant les PV. Les membres du bureau préparent, quant à eux, l'ordre du jour des séances plénières. Un très grand merci à M. Berclaz et Mme Lago pour leur précieuse collaboration.

5. Situation financière 2017

5.1 Budget

Le budget annuel de la commission cantonale de la famille s'élève à 42 640 F en 2017.

5.2 Dépenses

Les dépenses annuelles de la commission cantonale de la famille s'élèvent à 174 F en 2017.

5.3 Jetons de présence

Pour l'année 2017 (du 30 janvier 2017 au 23 novembre 2017), le montant total des jetons de présence s'élève à 2 305 F.

Jean Blanchard
Président